



Maison en vente visites nombreuses

Par **teepee**, le **05/10/2013** à **10:40**

bonjour j habite une maison qui est en vente mon bail se termine le 8 fevrier 2014 le probleme c est qu il y a de nombreuses visites et de coups de telephone et des fois sans m avertir et rentrant dans la maison sans que je les fasses entrer je suis en longue maladie et les personnes qui font visiter le savent ils m apellent aussi pour me dire qu ils viennent et ne viennent pas sans m avertir je pense qu ils abusent pouvez vous m aidez et m informez sur mes droits merci d avance

Par **Lag0**, le **05/10/2013** à **11:38**

Bonjour,

Avant tout, personne ne doit pénétrer chez vous quand vous n'êtes pas là, sauf bien sur, si vous avez donné votre autorisation. Sinon, ce serait une violation de domicile, délit sévèrement puni.

En tant que locataire, si une clause de visite existe bien au bail, votre seule obligation est de laisser faire les visites conformément à cette clause (à condition qu'elle ne prévoit pas plus de 2 heures de visite par jour ouvrable). En aucun cas ce n'est à vous d'assurer les visites ni de gérer les rendez-vous avec les éventuels acheteurs.

Par **teepee**, le **05/10/2013** à **14:29**

merci pour ces infos j aurais une derniere questions car il y a beaucoup de personnes qui viennent se renseigner et pour visiter sans passer par l agence est ce que je peut demander a

l'agence de mettre une petite pancarte sur mon portail avec leurs coordonnées pour qu'ils ne m'embête pas tous les jours merci d'avance

Par **Lag0**, le **05/10/2013** à **18:06**

Vous n'êtes pas employé par l'agence et n'avez pas à vous occuper de la vente. Vous renvoyez vers l'agence toute personne qui vient vous demander des renseignements. Au besoin, effectivement, vous indiquez les coordonnées de l'agence sur une pancarte.

Par **teepee**, le **07/10/2013** à **09:07**

c'est fait merci